

République Française

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Sélestat

Centre Communal d'Action Sociale de SCHERWILLER

Procès-verbal du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 23 mai 2022

Membres en exercice : 13
Procurations : 2

Présents : 7

Absentes et excusées : 2
Absents : 4

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. est convoqué le lundi 23 mai 2022 à 18h30 à l'EHPAD la RESIDENCE de L'ALUMNAT.

La séance est ouverte à 18 heures 30 par Monsieur Olivier SOHLER, Président, en présence de, Mesdames Claudine GUILLEMIN, Christelle HIRSCHMANN, Manon WOTOWIEC et Messieurs Maurice GOETTELMMANN, Jean-Philippe HIHN, Albert MARCOT, membres du C.C.A.S.

Était présent : Monsieur Paul MEYER, Directeur de l'EHPAD.

Étaient absents et excusés : Mesdames Régine DIETRICH, Vice-Présidente, Clémentine JEHL et Monsieur Charles SITZENSTUHL, représentant la Collectivité européenne d'Alsace.

Étaient absents : Monsieur Marc HEIMBURGER, Vice-Président, Mesdames Stéphanie HUSSER et Karine VOGELISEN, Monsieur Jean-Marie RICHTER.

Madame Régine DIETRICH a donné procuration à Monsieur Olivier SOHLER.
Madame Clémentine JEHL a donné procuration à Madame Christelle HIRSCHMANN.

Secrétariat : Monsieur Paul MEYER, Directeur de l'EHPAD.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2022.

Le Procès-Verbal du 11 avril 2022, préalablement diffusé, est approuvé à l'unanimité des membres présents

2. Marché du gaz

Groupement de Commandes relatif à l'achat et à la fourniture de gaz naturel, de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées entre **la Communauté de Communes de Sélestat la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, le Conseil de Fabrique de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, le Conseil de Fabrique d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, Le Conseil de Fabrique d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller, le Conseil de Fabrique de Scherwiller, la Commune de Baldenheim et la Commune de Sélestat.**

Le 11 avril 2018 un groupement de commandes a été constitué entre plusieurs communes de la Communauté de communes de Sélestat pour l'achat et la fourniture de gaz naturel accompagné de prestations de suivi et d'efficacité énergétique. Ce groupement a débouché le 1^{er} juillet 2018 sur la conclusion d'un accord-cadre de 4 ans constitué de deux marchés subséquents de 2 ans chacun.

Le deuxième marché subséquent arrive à échéance le 30 juin 2022. Il fera l'objet d'un avenant de prolongation de deux mois portant ainsi la date de fin du marché au 31 août 2022.

Dans la même logique de territoire et de rationalisation des coûts que lors du précédent marché, il est proposé de passer un nouveau groupement de commandes.

Suite à l'analyse des besoins menée par l'AMO, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Sélestat la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, le Conseil de Fabrique de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, le Conseil de Fabrique d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, Le Conseil de Fabrique d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller, le Conseil de Fabrique de Scherwiller, la Commune de Baldenheim et la Commune de Sélestat pour l'achat et la fourniture de gaz naturel accompagnés de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associés.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société Solares Bauen pour un montant de 11 250 € HT, au terme d'une consultation sur la base de trois devis. Cette dépense sera prise en charge par les membres du groupement selon une clé de répartition définie dans la convention constitutive du groupement de commandes calculée en fonction des puissances souscrites par les différents membres du groupement.

Suite à l'analyse des besoins menée par l'AMO, il s'est avéré opportun de :

- lancer un accord-cadre d'une durée de 4 ans avec marchés subséquents. Chaque marché subséquent sera d'une durée de 2 ans. Le montant prévisionnel sur la durée totale de l'accord cadre est compris entre 2 373 200 € HTT (montant minimum) et 6 213 200 € HTT (montant maximum)
- prévoir des services associés qui comprendront un accès aux relevés par une plateforme internet avec des alertes automatique et un rendez-vous de bilan chaque année avec le fournisseur.

Il est proposé que la Ville de Sélestat soit désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes avec notamment pour mission l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, en lien avec un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration,

VU *le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 et suivants,*

VU *le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1414-3*

VU *les crédits inscrits*

APPROUVE

La constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté Communes de Sélestat la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, Conseil de Fabrique de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, le Conseil Fabrique d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, Le Conseil de brique d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Issig, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller, le Conseil de brique de Scherwiller, la Commune de Baldenheim et la Commune de Sélestat relatif à l'achat et à la fourniture de gaz naturel, de prestations de services et d'efficacité énergétique associées permettant de desservir les sites de livraison des membres du groupement.

DESIGNE

La Ville de Sélestat comme coordonnateur du groupement de commandes

APPROUVE

Le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint en annexe

APPROUVE

La constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appels d'offres et d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

PREND ACTE

Que cette CAO est présidée par le représentant du coordonnateur

DESIGNE

*Mme Christelle HIRSCHMANN comme titulaire
M. Maurice GOETTELMANN comme suppléant*

AUTORISE

Monsieur le Président à signer la convention constitutive susvisée

AUTORISE

Monsieur le Président à signer tous actes et documents y afférents

ADOPTE A L'UNANIMITE**3. Les chèques Energie**

Depuis la loi du 07 décembre 2020 concernant l'accélération et simplification de l'action publique et le décret chèque énergie du 30 décembre 2020, l'acceptation des chèques énergie des résidents en EHPAD est possible et obligatoire.

Pour utiliser leur chèque énergie, les bénéficiaires résidant en EHPAD doivent remettre leur chèque énergie au gestionnaire de leur établissement.

Le gestionnaire de l'établissement déduit ensuite directement le montant du chèque énergie du bénéficiaire de sa redevance concernant les frais d'énergie. Il en demande le remboursement par l'Etat auprès de l'Agence de Services et de Paiement.

Dans le cas d'un EHPAD, il faut passer par une régie, soit en modifiant la régie de recette déjà existante, soit en créant une nouvelle régie.

L'acte constitutif de la régie doit impérativement être complété de manière à indiquer expressément l'instrument de paiement accepté, en l'espèce le chèque énergie et l'objet de la régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

DECIDE de créer une régie de recette spécifiquement dédiée à l'encaissement des chèques énergie

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Acceptation d'un don pour le budget annexe

A l'occasion des obsèques de Mme Lina LAEMMEL, un don d'un montant de 20,- € a été réalisé au profit de l'EHPAD.

Le Conseil d'Administration, après en en avoir délibéré,

DECIDE l'acceptation du don d'un montant de 20,- €

DECIDE l'intégration de la valeur du don d'un montant de 20,- € au 7718

EXPRIME ses chaleureux remerciements à la famille LAEMMEL ;

CHARGE M. Olivier SOHLER, Président, de leur transmettre les remerciements.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Divers

Le directeur informe les membres des prochains mouvements de personnels. Le départ de deux aides-soignantes (pour réaliser d'autres projets) a notamment été l'occasion de recruter deux aides-soignants.

Aucun autre point n'étant plus abordé, le Président remercie les membres présents pour leur participation et clôt la séance à 19 heures.



Le Président

Olivier SOHLER